

FONDS VÉLO

Appel à projets Aménagements cyclables

Les communes du Grand Périgueux avec des projets d'aménagement cyclable peuvent bénéficie r d'un soutien financier pour les réaliser.

Quel objectif?

Encourager les communes du Grand Périgueux à développer et favoriser la mobilité cyclable sur leur territoir e

Par le biais de cette aide, les communes du Grand Périgueux s'engagent à respecter l'Article 20 de la loi Laur e et la règlementation en vigueur concernant les aménagements cyclables :



A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pis tes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des bes oins et contraintes de la circulation.

Pour qui?

Toutes les communes du territoire de l'agglomération du Grand Périgueux en conformité avec le schéma cycl able d'agglomération.

Caractéristiques du programme

Ces aides ne tiennent également pas compte des projets en cours de réalisation : il doit s'agir d'un projet ou d'une opération qui ne serait pas encore lancée, dont la phase opérationnelle n'a pas débutée au vu de la dat e de la demande écrite de la commune.

Dans la mesure où le Grand Périgueux verse une subvention à une commune, il devra être étroitement associ é aux différentes étapes de la réalisation du projet.



L'entretien de l'ensemble des aménagements réalisés et / ou équipements implan tés sur le territoire des communes (pistes, bandes cyclables, abris vélos, rack, sig nalétique, etc) seront à la charge de la commune.

Taux de subvention

Le Grand Périgueux a lancé en septembre 2024 son 3^{ème} appel à projets auprès de l'ensemble des communes de son territoire, pour la période 2025-2028.

- Les aides ne sont pas systématiques.
- Les aides sont étudiées au cas par cas et sont examinées par ordre chronologique des demandes.

Les différents plafonds retenus pour les aides du Grand Périgueux, sont <u>téléchargeables</u>. Néanmoins et à titr e exceptionnel, certains aménagements et / ou équipements pourront faire l'objet d'un financement exclusif Grand Périgueux si ces derniers représentent un intérêt communautaire.

Contact



